NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

JALOUSIE ET ALCOOLISME causent des drames

A Armentières

COUPS DE HACHE ET DE RASOIR ENTRE FEMMES

Maria Bécue, 35 ans, femme Fauvergue, entretenait depuis an au environ, des relations avec Alfred Derache, l'un de ses voisins, impasse Sainte-Catherine, au Rond-Point.

Mardi matin, Derache devait aller toucher un secours du Bureau de Bienfaisance ; sa femme Augusta Arneel, 24 ans, étirageuse à la filature Mahieu, quitta son travail pour guetter son mari. Elle le vit sortir du cabaret du Jeu de Boules, rue des Jésuites avec un sieur Vanreymortier. La femme Fauvergue qui se trouvait dans le cabaret était partie depuis quelques minutes. Impasse Sainte-Catherine, les deux femmes entamèrent une dispute. Augusta Ameel prit une hachette et la lança sur la femme Fauvergue qui fut atteinte au sommet de la tête. Augusta Ameel se sauve. Sa rivale la poursuivit ; Derache les sépara et invita sa femme à se constituer prisonnière à la gendarmerie. Au Rond-Point, la femme Fauvergue, née Maria Bécue, se jeta sur Augusta Ameel; celle-ci tira un rasoir de sa poche et chercha à couper le cou à sa rivale. M. Duhem, carreleur qui suivait la scène intervint, le rasoir atteignit Maria Bécue à la nuque et lui fit une entaille de trois centimètres de profondeur et de 10 centimètres de longueur. Une abondante hémorragie se déclara. La victime fut transportée à l'estaminet du Château-d'Eau et y reçut les soins du docteur Desoutter qui la fit ensuite transporter à l'hôpital.

Le parquet a été avisé.

A La Cluse

UN FILS FRAPPE SON PERE A COUPS DE COUTEAU

Lundi, vers midi, M. Adrien Dumont, 74 ans, fermier, à la Cluse, hameau voisin de Boulogne, réprimandant son fils Louis-Marie, 35 ans, qui était en état d'ivresse, ce dernier jeta à la tête du vieillard une assiette, puis, le coup n'eyant pas porté, il terrassa son pauvre père et, à plusieurs reprises, le frappa à l'aide d'un couteau de poche.

L'intervention d'une jeune servante et du frère du criminel mit en fuite Louis-Marie. Il fut arrêté vers six heures du soir, par le brigadier de gendarmerie Diéval et écroué à la prison des Quatre-Moulins.

Quant à la victime, elle a la tête méconnaissable. Outre de multiples coupures et plaies, une blessure de plus de dix centimètres, en dessous de l'oreille gauche, met l'os à nu. L'os frontal est également à découvert. Un coup de couteau a complètement sectionné la racine du nez. Il est superflu d'ajouter que l'état du septuagénaire inspire de vives inquiétudes.

L'Aviation à l'Exposition de Roubaix

Nous avons publié la teneur d'un arrêté de M. Delecroix, maire d'Hem, relatif à la sécurité du public pendant la période d'aviation à l'exposition de Roubaix. Hier mardi, émue d'une circulaire, en date du 26 mai, disant que sauf pour les concours présentant un intérêt spécial, l'assistance de la troupe ne serait plus accordée, M. Delecroix s'enquit téléphoniquement auprès de M. le Préfet de la portée de cette décision concernant la solennité sportive organisée à Roubaix.

M. le Préfet répondit : 1° Que l'armée serait à la disposition de l'aérodrome pour les grandes épreuves, circuit européen, concours, etc. ; 2° que pour toutes les autres épreuves, la Préfecture fournirait des gendarmes, dont les déplacements seront payés par le Comité organisateur ; 3° que les maires des communes ne pourront être rendus responsables des dégâts occasionnés et que le Comité devra prendre l'engagement de payer les dégâts occasionnés par les aviateurs et par la foule, aux récoltes, etc.

Voilà donc cette importante question mise au point une fois pour toutes. Il était nécessaire de bien établir les responsabilités de chacun, de prendra toutes les précautions indispensables à la sécurité publique.

Ajoutons que durant les épreuves qui auront lieu à l'aérodrome de Roubaix-Hem, la direction et la force du vent seront données par l'Observatoire à Hem, dirigé par M. Robert Jonckeer.

A l'Aérodrome de la Brayelle

Hier soir mardi est arrivé à Douai, le colonel Hirschauer, commandant le bataillon des sapeurs-aérostatiers, qui visitera aujourd'hui le centre d'aviation militaire installé à La Brayelle.

De beaux vols ont été effectués hier soir, par les lieutenants Ludman, Péraldi, Migaud. Le lieutenant Ludman a fait des expériences de lâcher de pigeons voyageurs, en aéroplane ; puis il est allé survoler Douai.

Le lieutenant Gouries a passé la première épreuve de son brevet de pilote.

Le comte de Hamilton, capitaine de l'armée suédoise, qui apprend le pilotage du « Bréguet », a effectué de beaux virages sur son cent-chevaux, muni d'une nouvelle hélice à 4 pales. Le pilote Debussy, de l'école Brégnet, a fait des essais réussis.

M. Germa a essayé un nouveau monoplan de sa construction, mais son appareil a chaviré au départ ; une aile a été abimée.

Pris sous un éboulement à Denain

DEUX MINEURS SUCCOMBENT

Hier mardi, vers sept heures du matin, le bruit se répandit en ville que deux ouvriers mineurs avaient été pris sous un éboulement au cours de leur travail, à la fosse l'Enclos.

La nouvelle n'était que trop vraie.

Les malheureux ne purent être remontés au jour qu'après trois longues heures d'efforts, c'est-à-dire à 10 heures et demie.

Ce sont : Xavier Dhon, 52 ans, marié, demeurant à Douchy et Merouzé, célibataire, demeurant à Haulchin.

Transportés à leurs domiciles respectifs, en voiture d'ambulance, ils expirèrent malgré les soins qu'on leur prodigua.

Distinctions honorifiques

Assistance publique. — Les distinctions suivantes ont été décernées aux personnes ci-après pour services exceptionnels rendus à l'Assistance publique :

Médaille d'argent à Mlle Joséphine Leclaire, infirmière à l'asile d'aliénés de St-Venant (Pas-de-Calais).

Médailles de bronze à Mlles Aumont et Seure, infirmières au même asile ; à M. Boulen, administrateur du Bureau de bienfaisance de Lacouture (Pas-de-Calais) ; à M. Nollent, vice-président du Bureau de bienfaisance de Béthune ; à Mme Elise Rollinger, supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Béthune.

Tir d'honneur de la gendarmerie à Arras

Lundi matin, à onze heures, a eu lieu le tir d'honneur de la gendarmerie, réservé aux vingt gendarmes, meilleurs tireurs du département du Pas-de-Calais.

Ce concours a donné les résultats suivants :

Carabine. — Hors concours (épinglette en argent doré), M. Vuillemenoy, maréchal des logis chef à Saint-Omer, 6 balles, 11 points ; 1er prix, soixante francs et une épinglette en argent doré, M. Duval, gendarme à St-Omer, à balles, 16 points ; 2e, cinquante francs et une épinglette en argent doré, M. Lux, gendarme à Pont-à-Vendin, 6 balles 15 points.

Revolver. — 1er prix, cent francs et une épinglette en argent doré, M. Maréchal, gendarme à Pas, 6 balles 12 points ; 2e, soixante francs et une épinglette en argent doré, M. Tabary, gendarme à Lens.

A L'« OFFICIEL »

Receveur des Finances. — M. Albert Lamée, receveur particulier des finances de 1re classe à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), est nommé à Mamers (Sarthe).

Percepteurs. — Sont nommés :

M. Deharveng, percepteur de Dourlers (Nord), 4e classe, à la perception de Picquigny (Somme), 3e classe (ancienneté).

M. Vuillerex, ancien adjudant au 3e régiment de tirailleurs algériens, nommé à Montfort (Gers) et non installé à la perception de Dourlers (Nord), 4e classe (pour mémoire).

M. Anselin, percepteur d'Isel-lès-Equerchin (Pas-de-Calais), 2e classe, à la perception de Leforest (Pas-de-Calais), 2e classe (ancienneté).

M. Pech, percepteur de Loizy-sur-Marne (Marne), 3e classe, à la perception d'Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais), 2e classe (ancienneté).

Ponts et Chaussées. — M. Eugène Louilletta, commis des Ponts et Chaussées de 1re classe, attaché au service maritime dans le Pas-de-Calais est affecté au service de la navigation de la Seine.

Carnet du Lecteur

FUNÉRAILLES

A Steenbecque. — Mardi à 10 heures, ont eu lieu à Steenbecque, les funérailles de M. Maurice Constant, 23 ans, interne à l'Hôpital Civil d'Armentières, fils de M. le lieutenant-colonel Constant.

Une foule nombreuse suivait le corps.

Des couronnes avaient été offertes par l'Union des Etudiants, par des amis d'Armentières et d'anciens Elèves des Collèges où fréquenta le défunt.

Au cimetière, MM. Mauvezin, principal du Collège de Calais, ancien principal du Collège de Cassel ; Stoffaes, président des Anciens Elèves du Collège de Cassel ; le docteur Hacot, d'Armentières et Gaston Barat, président de l'Union des Etudiants de l'Etat, prononcèrent des discours.

LILLE

AUX SYNDICATS

Récriminations et Riposte

Un de nos confrères, qui se dit socialiste, nous a révélé hier que des dissentiments assez graves venaient de se produire parmi les syndicats.

On est mécontent paraît-il, que M. Bondues, secrétaire du syndicat général du bâtiment, pose à nouveau sa candidature aux prochaines élections prud'homales.

— M. Bondues, disent quelques syndiqués, est devenu patron et, comme tel, il ne peut plus être le représentant des ouvriers au sein du Conseil des Prud'hommes.

C'est surtout au syndicat des peintres, dont le président est M. Cocheteux, que ce mécontentement s'est manifesté avec le plus de vigueur.

Réunis au Tivoli, rue de Fives, les syndiqués de cette Association ont exprimé leurs doléances et voté l'ordre du jour suivant que le syndicat a communiqué à notre confrère :

« Le Syndicat des ouvriers peintres, après avoir entendu les déclarations de divers délégués regrette que certaines organisations ne respectent pas les décisions du Congrès de Toulouse, s'engage à refuser énergiquement tout versement pour la loi des retraites qui est non seulement un impôt direct, mais un vol manifeste dirigé contre les travailleurs.

« Considérant que le conseiller prud'homme sortant Bondues est patron, et qu'il a créé de la division en voulant prendre des adhérents au syndicat des peintres, par certaines manœuvres, s'engage à combattre sa candidature aux prochaines élections prud'hommales et à faire triompher celle du citoyen Vaillant, du syndicat des peintres. »

En réponse à cet ordre du jour, le bureau fédéral a envoyé aux administrateurs de la Bourse du Travail l'avis suivant :

« Cette façon de procéder ne peut passer sous silence, étant donnée l'attitude prise sans recours à une assemblée générale au cours de laquelle des explications pouvaient être données aux syndiqués de cette corporation qui ne sont pas au courant des faits et gestes de ceux qui les conduisent dans la voie de division ouvrière, et qui font acte d'indiscipline au règlement en ses articles 10 et 21.

« Vous êtes priés d'assister à la réunion extraordinaire de la Commission exécutive, qui aura lieu jeudi 1er juin, à six heures et demie, pour délibérer sur :

« Attitude du Syndicat des peintres contre la décision prise en assemblée du 14 mai, après explication sur leur proposition contre Bondues, décision prise par 26 voix contre 3 et 5 abstentions, des syndicats représentés.

« Rapport à soumettre en assemblée du 11 juin, pour mesures à prendre contre cet acte d'indiscipline qui ne se justifie pas ».

Le Bureau fédéral.

P.-S. — Cette convocation s'adresse simplement aux administrateurs et non aux délégués.

Explications de M. Bondues

Avant que cette réunion ne se termine, nous avons recueilli à ce sujet l'opinion de M. Bondues.

— « Les griefs que le syndicat des peintres formule contre moi, nous a dit M. Bondues, ne sont pas nouveaux et j'ai déjà, plusieurs fois, réfuté cette insinuation.

« Je ne suis pas patron et je travaille simplement à façon pour le compte de M. Peppe, quai de la Basse-Deûle.

Les motifs du mécontentement du syndicat des peintres sont à mon avis tout autres et si quelques membres de l'Association s'en prennent actuellement à moi, c'est qu'ils ne connaissent pas exactement la situation ou qu'ils ont été induits en erreur.

« Suivant un décret ministériel se rapportant à la réorganisation des Conseils de Prud'hommes, la deuxième catégorie qui comprend les menuisiers, les lattiers, les couvreurs, les emballeurs, les peintres en bâtiment et l'ameublement doit nommer deux délégués. Or il arriva que dans cette catégorie, deux délégués sont « sortants ». Comme en vertu des règlements les délégués sortants sont candidats de droit il n'y a pas de place pour quiconque désirerait représenter les peintres et c'est ce qui fait je crois, que quelques membres de cette Association ignorants des conventions, ne sont pas satisfaits.

« Il est regrettable, a conclu M. Bondues, que des chicanes semblables se produisent, car elles nuisent à l'organisation ouvrière. »

Les assauts contre la Noble Tour

Hier après-midi, une bande de rôdeurs s'amusaient à pratiquer une ouverture dans la porte récemment murée de la Noble-Tour. Ils avaient déjà fait un trou de 80 centimètres carrés, quand survinrent deux inspecteurs des travaux municipaux qui les invitèrent à cesser leurs déprédations : comme les vandales refusaient d'obéir à leurs injonctions, le poste du 3e arrondissement fut avisé et l'agent Birembaux arriva ; à sa vue, les individus prirent la fuite, non sans insulter le gardien de la paix qui se mit à leur poursuite. Après une course effrénée, Birembaux réussit à capturer un nommé D., qui a été gratifié d'un procès-verbal et a été remis en liberté.

RÉCHAUDS A GAZ

de tous genres. — Maison D. Viste, 5, rue Gambetta, Lille. — Prix excessivement réduits.

EXPLOITS DE VOLEURS

Depuis quelque temps, MM. Salomon frères, négociants, rue du Faubourg-d'Arras, constataient des vols dans leur coffre-fort. Ils établirent une surveillance qui amena l'arrestation de leur apprenti, Jean Vancopenholle, 13 ans, habitant rue du Faubourg-d'Arras, 3. Le jeune voleur a avoué avoir volé en tout 130 francs. Il a été déféré au parquet.

— La police recherche l'individu qui a volé des vêtements et une paire de chaussures appartenant à la nommée Léonie Chabot, demeurant rue de Tournai 78.

— Procès-verbal a été dressé à la charge de Joseph Hantier, 39 ans, journalier, rue Lettin, 3, actuellement en fuite pour vol de soixante bouteilles de vin au préjudice de M. Debuys, directeur d'assurance, rue Solférino, 128.

— La police recherche un individu qui loua, le 21 mai, une bicyclette appartenant à M. Glabre, loueur de vélos, façade de l'Esplanade, après avoir donné le nom de Verlyssen. On ne l'a plus revu depuis.

— Charles Thellion, 23 ans, tapissier, a été arrêté pour abus de confiance sur mandat d'arrêt de M. Houeix. Il se cachait sous un faux nom.

COFFRES FORTS

21, rue ROYALE LILLE **GRUSON** 1680

L'AMOUR DES VOYAGES

On vient de retrouver à Ailly-sur-Oye (Somme), le jeune Norbert Bachelet, 13 ans, qui avait quitté récemment le domicile de ses parents, rue de Pont-Noyelles, 30, après avoir enlevé une somme assez importante à sa mère. Il travaillait tranquillement chez une marchande de légumes âgée de 80 ans; l'enfant prodigue a été ramené au logis par sa mère qui alla le chercher avec joie.

UN VIGILE EST DEVALISE

Sur commission rogatoire de M. Houeix, juge d'instruction, M. Jénot, commissaire de police du 3e arrondissement, a opéré des perquisitions, rue de la Vignette, chez les frères Catteau, et rue de Wazemmes, chez Bodin, inculpés dans le vol de 700 francs, commis au préjudice d'un vigile.

Ces descentes judiciaires n'ont eu aucun résultat.

Dans la journée, M. Houeix a interrogé de nombreux témoins au sujet de cette affaire embrouillée.

AU PARQUET

— M. Delalé, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel, à l'audience du 17 juin, le jeune Paul Villaeys, inculpé de vols chez M. Inghels, fondeur, rue des Postes.

— M. Raymond, juge d'instruction, avait convoqué, hier après-midi, les jeunes Jean A..., 16 ans, demeurant à Lambersart et Jules Rosso, habitant dans la même ville, cité Richelieu. Se promenant, le 18 mai, vers neuf heures du soir, dans le Bois de Boulogne, ils avaient empoché un porte-monnaie perdu et appartenant à Mme Philipponat, de Lille. Après interrogatoire, ils ont été arrêtés et écroués.

La Tisane des Chartreux

chasse la bile, nettoie l'estomac et l'intestin et guérit la constipation. En vente chez Mlles L. et R. Assignion, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. La boite 0 fr. 50, par poste 0 fr. 65. 1678

LE MONUMENT EDOUARD LALO

Le comité du monument Lalo tiendra sa réunion à la mairie, salle des commissions, le jeudi 1er juin, à 5 heures trois quarts du soir.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Ecole Normale Supérieure

Sont autorisés à prendre part, en 1911, au concours pour l'admission à l'école normale supérieure et l'obtention des bourses de licence, les jeunes gens dont les noms suivent :

Académie de Lille. — Section des Lettres. — Option A. — MM. Denis, Drecq, Maréchal, de Saint-Stéban.

Option B (anglais). — M. Vinot.

Section des Sciences. — Groupe I. — MM. Bertin, Blasset, Bureau, Busey, Cat, Dégez, Delahaye, Delattre, Dorges, Dumoncel, Dupire, Manet, Muiard, Ranson, Savary (Norbert-Auguste), Scherschewsky.

Groupe II. — M. Pieters.

CONGÉS DE LA PENTECOTE

A l'occasion de la Pentecôte, les congés sont fixés de la façon suivante pour les élèves du Lycée Faidherbe : Sortie, le samedi soir 3 juin, après la classe. Rentrée, le jeudi soir 8 juin, à l'heure réglementaire. Les cours reprendront le vendredi matin 9 juin.

UNE EXCURSION DE LA LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE DE L'ECOLE ROLLIN

Dimanche dernier, 28 mai, a eu lieu la première excursion de la saison, organisée au Mont Kemmel par la L. A. E. R.

Avec les beaux jours, il n'est plus question de se presser dans des salles closes pour y entendre la parole de savants professeurs et docteurs. C'est l'épanouissement à la lumière réconfortante du soleil de Mai.

Au nombre d'une centaine, les excursionnistes, partis de Lille, dès 7 heures, visitèrent Ypres : son enceinte fortifiée et vieille, les Halles, le gracieux Hôtel de Ville Renaissance, la cathédrale Saint-Martin. Le vicinal les conduisit ensuite à Kemmel, où, après le repas, à l'heure des toasts, M. Defoorte, président d'honneur, prononça une charmante allocution, remerciant M. Decaux, président, pour l'organisation de cette fête de famille.

L'après-midi, jeux et promenades s'organisèrent.

Les poitrines se gonflèrent de l'air pur du Mont, les yeux se reposèrent du vert des feuillages, et tous les excursionnistes purent jouir du magnifique panorama qu'on découvre du haut du Belvédère.

Le soir, le vicinal ramena la société à Ypres, où elle reprit le train qui la ramenait à Lille.

Ce divertissement sain, que crée une excursion organisée de la sorte, rentre, il faut le répéter, dans le programme que s'est tracé la Ligue. La joie de se sentir unis dans une communion d'idées parfaite, et de se distraire loin des plaisirs viciés, est une des meilleures à concevoir, à éprouver et à constater.

C'est par le développement de cet ordre d'idées que l'on pourra travailler efficacement pour le plus grand bien de ce qui doit être l'avenir.

CONSEIL DE REVISION

Les opérations du Conseil de revision statuant sur les jeunes gens ajournés pour visite à Lille, enquête, visite à domicile, aux hôpitaux et au lieu de la résidence, ainsi que pour production de pièces, ont eu lieu à la Préfecture pour l'ensemble du département.

Le Conseil était présidé par M. le docteur Grand, vice-président du Conseil de Préfecture, assisté de MM. le général de Lartigue, adjoint au gouverneur de Lille ; Régnier, conseiller de Préfecture ; Lamotte, conseiller général ; Vandorme, conseiller d'arrondissement ; Godin, sous-intendant militaire ; colonel Legris, commandant le bureau de recrutement de Lille et de deux médecins militaires désignés par M. le général de division, commandant le 1er corps d'armée.

Les listes de recrutement cantonal ont été clôturées au cours de cette séance.

ECOLE DES BEAUX-ARTS

M. Omer Bouchery vient d'obtenir une 2e médaille au Salon des Artistes Français pour une gravure au burin d'après un portrait de Frans-Hals du Musée du Louvre.

M. Bouchery est un élève du regretté M. Leroy et de M. De Winter.

MENUS FAITS

— M. Pierre Sens, 40 ans, rue Charles Decottignies, 4, indisposé par la chaleur, est tombé malade, place Richebé. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

ROUBAIX

EXPOSITION INTERNATIONALE DU NORD DE LA FRANCE

Le Concours des Arts de la Femme

Le concours des « Arts de la Femme » s'annonce comme un très vif succès. Cette manifestation exquise de l'art féminin sous ses formes multiples, prendra place au Grand Palais de l'Exposition, dans le luxueux salon de la galerie d'honneur, du 1er au 11 juin.

Le concours est divisé en quatre sections, dont voici les grandes lignes : les trois premières étant réservées aux dames-amateurs : Section A : Peintures sur métal, émail, faïences, porcelaines. — Aquarelles, pastels, gouaches, miniatures, enluminures, émaux. — Dessins au pyrographe, sur cuir, bois, etc. — Figurines, bijoux, objets de vitrine, etc. — Photographies, vues pittoresques, portraits, groupes.

Section B : Broderies à l'aiguille, au passé, au plumetis, en fils de soie, sur toile, satin, soie, tulle, peau, etc. — Broderies avec applications ou découpages, soutaches, ornements métalliques, perles, etc. — [illegible] sur tissus d'ameublements, [illegible] diverses, etc. — Broderies de [illegible], lingerie d'autel, bannières, drapeaux, etc. — Tapisseries de haute [illegible].

Section C : Mêmes objets en tissus anciens ou autres; vide-poches, abat-jour, chevalets, cadres, écrans, paravents, sachets, couvertures de livres, montures d'éventails, etc.

Section D : Dentelles et broderies exécutées par des professionnelles.

L'OUVERTURE DU CHAMP D'AVIATION AURA LIEU LE 4 JUIN

[illegible] le dimanche 4 juin, à trois heures de l'après-midi. [illegible] car c'est le temps qui [illegible].

Le comité s'est assuré le concours d'aviateurs [illegible] de présenter à nos lecteurs, un programme de choix vient d'être arrêté et [illegible].

A L'ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE

Dimanche matin, toute l'école au complet a été rassemblée dans la cour du Palais de Justice pour fêter les succès de dimanche dernier aux concours de Préparation militaire. Le lieutenant Schiller, après avoir dit aux élèves toute la satisfaction qu'il avait éprouvée en les voyant se comporter si brillamment aux diverses épreuves du concours les a engagés à travailler plus encore et à employer tous leurs instants de loisir à se perfectionner.

PIED FRACTURE

M. Henri Lingre, 38 ans, demeurant rue Loridan, hameau du Sartel, à Wattrelos, domestique chez M. Carlier, marchand de charbon, s'est fracturé le pied gauche dans la cour de la gare de Roubaix-Wattrelos. A la Fraternité.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La Course d'Aéroplanes

PARIS-ROME-TURIN

GARROS EN PANNE

Rome, 30 mai.

On annonce qu'il sera difficile à Garros d'arriver à Rome ce soir, le temps épouvantable qui persiste le contraint de rester à Pise.

L'annonce de ce contre-temps cause une vive déception à Rome. A deux reprises, le canon de Mont-Mario tira une salve de trois coups pour annoncer le départ des aviateurs de Pise pour Rome, et l'on s'attendait à saluer bientôt l'arrivée des champions d'honneur dans la capitale.

D'après une dépêche reçue à Rome, Garros serait légèrement blessé au visage.

San-Remo, 30 mai.

Frey arrive à 4 h. 10 par une légère brise le poussant vers Gênes.

Gênes, 30 mai.

L'aviateur Frey est arrivé à Gênes à 6 heures.

Avignon, 30 mai.

Vidart atterrit à 4 h. 27 ; il compte repartir dès que son moteur sera au point.

San-Rossorès, 30 mai.

Garros, empêché de quitter Pise par suite de la tempête, ne partira que demain pour Rome.

Paris, 30 mai.

Gayet, qui avait momentanément renoncé au raid, partira demain matin de Buc, à 9 heures, sur monoplan Morane ; il compte aller dans la journée jusqu'à Avignon.

Rambouillet, 30 mai.

Le prince de Nissol, évoluait ce matin dans la région de Rambouillet, sur monoplan Tellier, quand il tomba aux environs de Granges-le-Roi. Cette après-midi, à 4 heures, il voulait reprendre le départ ; mais après avoir parcouru 4 kilomètres, il tomba aux environs de Jourden ; appareil très endommagé ; aviateur indemne.

Rome, 30 mai.

Frey est arrivé à Gênes ce soir, il repartira pour Pise ; Garros arrivera à Rome demain matin.

Les journaux de la capitale protestent contre les ordres des commissaires italiens qui firent annoncer par trois coups de canon le faux départ de Garros de Pise. A ce signal un grand nombre de personnes se rendirent à l'aérodrome sous une pluie torrentielle.

BEAUMONT VA REPARTIR

Nice, 30 mai.

L'aviateur Beaumont a reçu un nouveau moteur qui va être monté très rapidement. Il déclare qu'il repartira demain matin à la première heure pour Gênes.

Lyon, 30 mai.

Desparmet avec un passager, a atterri trop brusquement par suite d'une panne de moteur ; l'appareil est brisé ; l'aviateur et le passager sont indemnes.

Incident chez les Unifiés

Paris, 30 mai.

M. Elie Prévot, socialiste unifié, est l'objet d'une demande de contrôle devant le parti socialiste par les députés socialistes-guesdistes, qui lui reprochent d'avoir, hier, après la séance, accepté de siéger un moment au bureau de la Chambre, comme secrétaire, parce que le bureau n'était pas en nombre.

Le parti socialiste fait valoir que le règlement du parti interdit à ses élus d'accepter un poste dans le bureau.

Le trafic des décorations

M. Vimont est confronté avec Evrard et Dutruel

LE CONSULAT DE COUNANI. — LE BANQUET DU MAROC

Paris, 30 mai.

M. Torlat, juge d'instruction, a interrogé cet après-midi M. Vimont, plaignant dans l'affaire de décorations où se trouvent les inculpés Valensi, Clémenti, Meulemans, Réveillard, Evrard et Dutruel, ces deux derniers de Lille.

M. Vimont, plaignant contre Evrard et Dutruel, a refait au juge d'instruction le développement de sa plainte et l'a accentuée.

Cette plainte comporte trois motifs : l'affaire du Counani, l'affaire du banquet de Lille, l'affaire d'escroqueries sur les décorations.

A la suite de l'interrogatoire, M. Vimont a été confronté avec Evrard et Dutruel, qui étaient assistés de MM. de Leuwereyns et Spriet, de Lille.

Sur le premier point, M. Vimont est encore à chercher à savoir si l'Etat de Counani n'est pas existant. En tous cas, il a payé 1200 francs son titre de consul général à Lille : 200 pour payer les frais, lui ont dit les deux inculpés et 1000 francs à se partager entre eux.

Le vice-consulat de Haïti devait également lui être accordé moyennant une somme de 1500 francs versée à Valensi. Cette somme a été remboursée par Valensi, l'affaire n'ayant pas abouti.

M. Vimont prétend également qu'Evrard lui aurait montré une carte de M. Briand en lui disant :

— C'est mon ami, je vous ferai avoir par son intermédiaire le Mérite agricole.

A cette allégation, Evrard répond par un démenti.

— Jamais, dit-il, je n'ai tenu semblable propos. Mais serait-il exact, il n'y a pas matière à poursuite ; en effet, il n'y a pas d'escroquerie, puisqu'il n'y a pas de commission.

Le second point, celui du banquet abordé entre les deux inculpés et M. Vimont, amène ces constatations : Peu de temps après la nomination de M. Vimont, comme président à Lille de la Société de l'Ordre du Croissant Rouge, les photographies Valensi et Garder, secrétaire de M. Coutant, député de la Seine, habillés en Marocains avaient été répandues à Lille.

Le jour où M. Ruau, ministre de l'agriculture, est venu à Lille, présider une fête, deux Marocains, Valensi et Garder, déguisés, débarquèrent du train ministériel. Or, quelques jours auparavant, la mission marocaine, dirigée par El Mokri, était arrivée à Paris. Aussi à Lille, en voyant des délégués marocains, on crut que la mission accompagnait M. Ruau.

Valensi, mis au courant de ces « on dit », avait pris son rôle au sérieux.

Au cours de ce banquet, Vimont avait été décoré de l'Ordre du Croissant Rouge et avait payé son diplôme.

Sur ce point, Evrard et Dutruel nient et déclarent qu'aucun argent n'a été versé.

Sur la question des escroqueries pour les décorations, Dutruel et Evrard déclarent que les sociétés qui ont décerné des rubans à M. Vimont existaient réellement et qu'il appartenait au juge à examiner les valeurs de ces sociétés.

— M. Vimont, ont-ils dit, ne se plaint pas d'avoir payé ses décorations. Il réclame simplement sur le peu de valeur qu'elles représentent. Il ne s'agit là que d'une question de passementerie, et c'est aux marchands de rubans qu'il s'agit de fixer la valeur du métrage.

« M. Vimont, ont continué les deux inculpés, savait de reste de quoi il retournait ; mais il trouvait très bien de faire figurer ces médailles sur son uniforme de consul. »

Demain aura lieu à Fresnes, entre M. Vimont, Dutruel et Evrard, une confrontation qui se déroulera à l'infirmerie de la prison où Valensi est toujours en traitement.

Au Ministère de la guerre

Paris, 30 mai.

Le général Goiran a reçu cette après-midi les directeurs et chefs de service de son ministère avec lesquels il s'est entretenu des diverses affaires en cours. Il a également reçu les membres du cabinet civil et militaire de son prédécesseur.

Le général n'a encore nommé personne pour occuper les fonctions de chef de cabinet.

La chasse aux « renards »

Paris, 30 mai.

A Clichy, à la salle d'une réunion tenue à la Bourse du Travail, des grévistes ont attaqué et blessé un ouvrier travaillant dans une entreprise. 21 arrestations ont été opérées dont 18 maintenues.

A Paris, au cours d'une rafle effectuée au bois de Vincennes, 100 arrestations ont été opérées.

AU MAROC

L'ATTAQUE DE LA COLONNE GOURAUD

Voici des détails sur le nouveau combat dont nous parlons plus haut :

Fez, 26 mai, matin.

On signale la marche de la colonne Gouraud dont on connait déjà les détails jusqu'à l'attaque du 22 mai, près de Sidi-Guedar. Depuis ce point, la colonel Gouraud a été attaqué entre Aïn-Moukka et Dar-Bou-Dachouch dans la journée de mercredi, puis le lendemain entre Nazala Beni-Amar et le pont de Mekkès : l'ennemi descendait des montagnes situées sur la droite de la route ; ces montagnes, très escarpées et couvertes d'oliviers, dissimulaient la présence de l'ennemi et rendaient difficile le service des flanqueurs.

C'est sur l'arrière-garde que l'ennemi fut le plus audacieux, mais il fut repoussé avec de grosses pertes, tandis que l'artillerie canonnait les douars, notamment celui des Beni-Amar juché sur un piton qui semblait pour l'ennemi hors d'atteinte.

La brigade [illegible] arrivait peu après à la rescousse. Les colonnes continuèrent leur route. Le colonel Gouraud a perdu un soldat d'infanterie coloniale, qui a été tué, un brigadier d'artillerie coloniale, un caporal, six coloniaux et huit tirailleurs qui ont été blessés, dont deux grièvement. L'entrain de la troupe a été admirable sous le feu.

DES TRIBUS CONFIRMENT

Tétouan, 30 mai.

Suivant des renseignements de source espagnole, le Raisouli aurait convoqué les tribus des environs pour conférer sur les événements actuels. De nombreux délégués des tribus du Haouara sont arrivés pour se plaindre au consul d'Espagne.

NOUVELLE DEMENTIE

On mande de Tanger :

Le correspondant du « Daily Telegraph » à Tanger télégraphiait hier que la France avait décidé de convertir Médea en port commercial et militaire. On déclare officiellement que cette nouvelle est dénuée de fondement.

DANS L'ARMÉE

MUTATION

Paris, 30 mai.

Réserve de l'armée active. — Le colonel de réserve Laibeuver, du 1er d'artillerie à pied à Dunkerque, passe au dépôt de Clermont-Ferrand.

M. Lemay, du 41e, passe à l'école d'artillerie du 1er corps.

Le lieutenant Morris, du 3e génie, passe au 6e.

Réserve de l'armée territoriale. — Le lieutenant-colonel Grapin, de la direction de Lille passe à la direction à Maubeuge.

A L'« OFFICIEL »

Paris, 30 mai.

Au « Journal Officiel » :

Sont nommés suppléants de justice de paix :

A Landrecies (Nord), M. [illegible], avocat au [illegible] ;

A Vitry-en-Artois (P.-de-C.), M. Debeus.

LILLE

UNE ARRESTATION DIFFICILE

Après une poursuite très mouvementée à travers les voies de la ligne Lille-Lens, les agents de sûreté J. Werquin et [illegible] ont arrêté dans les remparts, le jeune [illegible] Vandenbroucke, 22 ans, qui se [illegible] de café. Il avait loué une bicyclette chez M. Leclercq, rue de Béthune, et l'avait vendue.